

Compte rendu séance du 8 avril 2015

L'an deux mil quinze, le huit avril à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 02 AVRIL 2015

Présents : MM PORTES JM, M BARBE Ch, PLANTON M , RAIMAUT V ,
MMES LAFARGUE J, LALANE S, DARCOS ML, BEZIADE S, SERES A,

Absents : M DUBERGEY L, DAURIAN B, LESBEGUERIE T, MISTLER JM, M PLATON M

Procurations : MISTLER JM à M PORTES JM, M LESBEGUERIE T à M RAIMAUT V, M
DAURIAN B à DUPIOL JC , M PALTON à Mme SERES

Secrétaire de séance : Mme BEZIADE Stéphanie.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1 VOTE DES TAXES

M PORTES, président de la commission présente l'état 1259 des contributions directes. La commission des finances pense qu'il est souhaitable d'augmenter les impôts locaux pour subvenir :

- à la diminution de la dotation (12000 €),
- à la participation de la commune aux TAP (15 000 € pour 2015),
 - à la participation de 17 % de la commune pour les repas de la cantine (7000 €),
- aux transferts de charges sociales à la Communauté de Communes du Bazadais (49000 €).

Pour mémoire, une augmentation de 5000 € avait été faite sur le produit fiscal attendu en 2010.

3 propositions ont été sollicitées auprès des services fiscaux pour une augmentation du produit fiscal de 4000€, 7000€ ou 10000 €.

La commission a opté pour une augmentation de 7000 € soit 3.5 % sur les différents taux ; Le produit fiscal attendu sans augmentation serait de 201 845 €. La commission souhaite que le produit attendu soit de 208 831 €. Pour arriver à ce résultat, il faut appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1.034680 sur les taux existants. Toutefois le conseil ne veut appliquer l'augmentation qu'aux seuls taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti. Le taux du foncier non bâti déjà très élevé reste inchangé.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer l'augmentation des taux comme indiqué ci-dessous pour l'année 2015, soit :

➤ Le montant des allocations compensatrices revenant à la commune s'élève à 24 107 €

	Pour mémoire TAUX 2014	TAUX 2015	BASES 2015	PRODUITS
TH	13.46%	14.01%	691 800	96 921
F B	16.41%	17.09%	467 800	79 947
FNB	81.33 %	81.33 %	39 300	31 963

Il est également précisé qu'une participation sera sollicitée auprès des parents pour le fonctionnement des TAP dès la rentrée de septembre 2015.

Il est proposé une somme de 36 € par enfant et par an.

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité :

- de rendre les TAP scolaires payants à compter de septembre 2015, à raison de 36 € par enfant et par an.
- et charge M le maire de communiquer l'information auprès des parents.

II VOTE DES BUDGETS :

1) commune

M PORTES présente le budget commune 2015. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 814 984.60 € et en investissement à 168 071 €.

M BARBE Christian souhaiterait que la commission des finances estime le coût d'utilisation des bâtiments utilisés par les associations (fluides) afin de pouvoir mieux évaluer les subventions versées par la commune.

Pour 2015, la subvention de Familles Rurales va être diminuée de 50 €, celle du Gym Club et de l'APLED augmentées de 50 €.

Le montant du transfert des compétences sociales à reverser à la CDC est estimé à 49000 €.

La dotation forfaitaire est en diminution de 12000 €.

M PORTES présente les différents investissements :

- Programme 21 Matériel : acquisition d'une plastifieuse et d'un aspirateur pour l'école
- Programme 23 Ecole : acquisition de 3 armoires, d'un tableau blanc et isolation des fenêtres école primaire,
- Programme 25 Aménagement bourg : rénovation de 7 bancs publics en bois.
- Programme 26 Logement St clément : logement 2 : marquise, 4 paires de volets, chaudière
- Programme 27 Voirie : aménagement piste Artiguevieille. La DFCI participera à concurrence de 1000 €. Les travaux comprennent l'apport de matériau, la mise en profil et le compactage de l'ensemble pour un coût de 3175 € HT soit 3810 €.

Où le rapport de M le maire le Conseil Municipal :

- o accepte de réaliser les travaux de réfection de la piste d'Artiguevieille,
 - o sollicite l'aide de financement de 1000 € auprès de la DFCI,
 - o inscrit la dépense au budget 2015.
-
- Programme 28 Eglise ST JEAN : diagnostic cabinet d'architecte LEBLANC, Revêtement extérieur pour accès piétonnier en béton désactivé.
 - Programme 39 Hangar : aménagement devant hangar et prolongement du chemin en gros cailloux.
 - Programme 52 aire de jeux structure, terrassement
 - Programme 53 Village horizon logiciel
 - Programme 54 Salle des fêtes : fermeture sécurisée

- Programme 62 plan de gestion différenciée : Plantation, matériel ; broyeur. Des aides seront sollicitées auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général.
- Programme 65 Petit atelier (près de l'école) : bardage du local.
Mme LAFARGUE précise que cette nouvelle opération fera l'objet de nouvelles subventions.

Ces programmes seront réalisés dans un ordre de priorité.

Le conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget 2015 présenté.

2) Salon de coiffure

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 3 676.17 € et à 4 585.9 € en investissement.

Ce budget est autonome et l'emprunt contracté est couvert par les loyers.

3) Multiple rural

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 16980.53 € et en investissement à 10330.12 €

Le fonctionnement est identique au budget précédent.

4) Cercle

Ce nouveau budget comprend le bâtiment du cercle. On y retrouve en fonctionnement les loyers et en investissement les travaux qui vont être réalisés. La TVA pourra être récupérée au mois. Il s'équilibre en fonctionnement à 6140 € et en investissement à 40 000 €.

Les 3 budgets annexes sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal.

III QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses, la parole est donnée aux conseillers :

1) Mme LAFARGUE suggère une taille différente sur les fossés pour un travail moins dur, à la demande d'un agent. Un essai sera fait en coupant tous les 2 ans. Elle demande des informations sur le RV avec la personne des Sénoriales. M le maire explique que Mme DUBOIS de l'AMG pense que le projet doit être à proximité des commerces et des administrations. Dossier en attente de réponse.

2) Mme SERES : demande la modification sur les conventions de location de la salle des fêtes concernant la durée de la location : année civile avec interruption du 15 juin au 15 septembre de chaque année.

Cette modification sera envoyée à toutes les associations pour information.

3) M BARBE remercie le conseil pour son élection au titre de 4^{ème} adjoint.

Fin de séance 23h 30